LEGENDE

Indications règlementaires

Secteur où les constructions sont autorisées (sous reserve du règlement du PPRI)

Secteur réservé à l'implantation d'activités

Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Indications à titre d'information

Principaux boisements

Réseau hydrographique

Commune de

LIVRON

CARTE COMMUNALE

Document graphique

ECH.1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du ..... approuvant la Carte Communale.
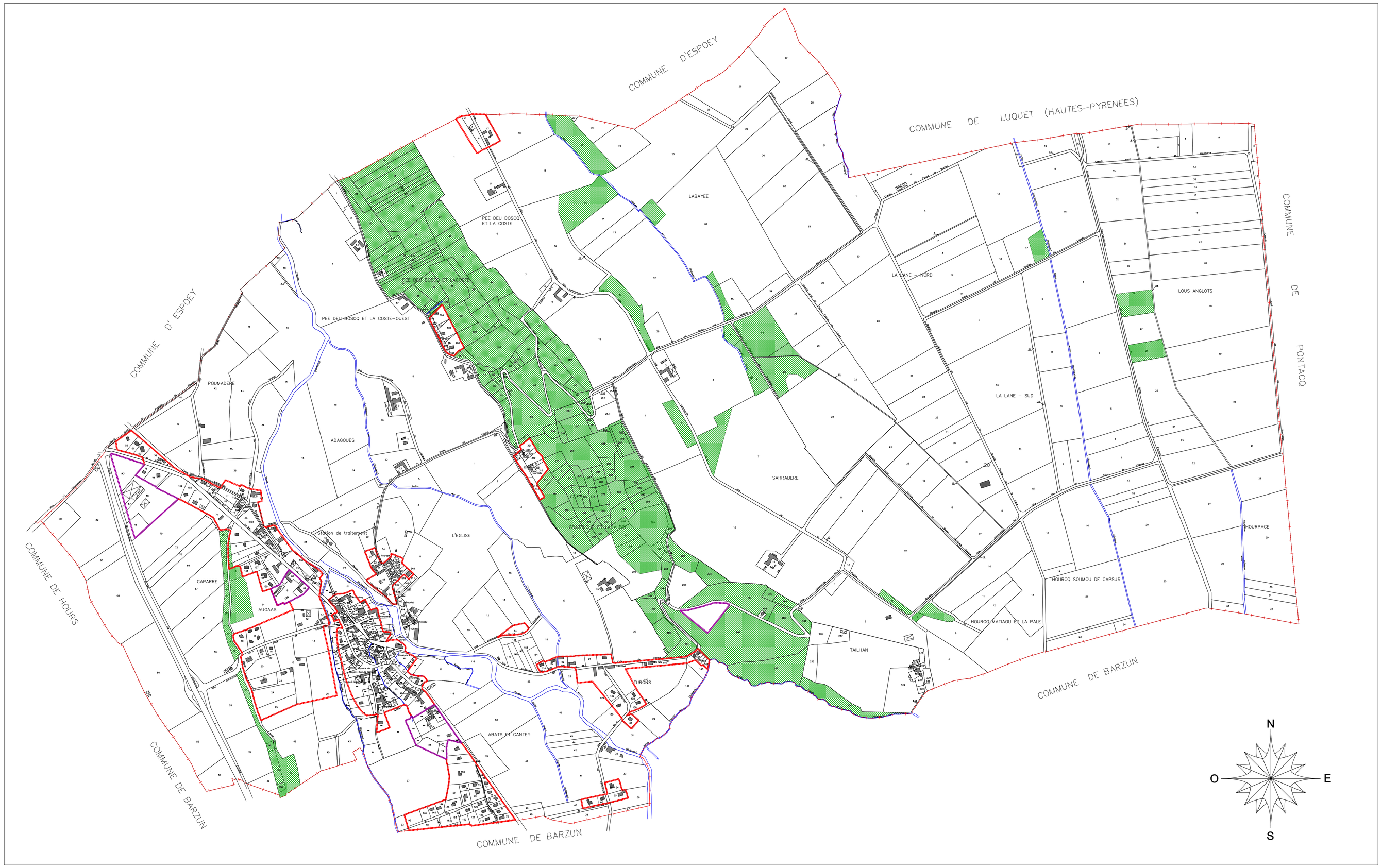
Agence Publique de Gestion Locale -Service d'Urbanisme Intercommunal
MAISON DES COMMUNES - Rues Renoir et Courteault - BP.609-64006 PAU CEDEX
Téléphone 05.59.90.18.28----------Télécopie 05.59.84.59.47